



Projet Educatif De Développement Territorial 2019

Renouvellement
2019 2022

Introduction

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire, ce contrat de trois ans maximum passé entre une collectivité et l'État doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre les services de l'Etat concernés (Education Nationale, DDCS), la CAF et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents d'élèves, enseignants, associations locales, accueils périscolaires) et expérimentale permettant une cohérence à l'ensemble du territoire dans un sens partagé et explicite.

Le contrat de la collectivité arrive à son terme cette année. Dans le cadre du renouvellement du PEDT, le comité de pilotage, réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, met en place de nouvelles perspectives de développement.

Une attention particulière sera portée à la gouvernance et l'association de tous les partenaires dans les bilans d'étapes et les actions nouvelles qui seraient opportunes.

I – Le projet éducatif local quiberonnais s'inscrit dans un contexte territorial particulier

L'ensemble des données est basée sur les chiffres de l'INSEE.

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS) en cours, les chiffres seront actualisés lors du comité de pilotage du second semestre 2019. L'ensemble des partenaires est associé à l'ABS.



La commune de Quiberon est située dans le Morbihan et rattachée à la Bretagne par l'isthme de Penthievre. Quiberon constitue l'extrémité Sud de la Presqu'île du même nom, qui comprend également le territoire de la commune de Saint-Pierre Quiberon. La Ville est administrée par un conseil municipal (29 conseillers municipaux) et un Maire, Bernard HILLIET.

Quiberon compte 4 938 habitants en 2015 contre 4 540 habitants cinquante ans plus tôt.

Entre 2010 et 2015, période la plus récente, Quiberon connaît une diminution de sa population de 2.4%.

	Population municipale			Taux d'évolution en %	
	1999	2010	2015	1999-2010	2010-2015
Quiberon	5 074	5 058	4 938	-0,3	-2,4
Auray Quiberon Terre Atlantique	68 016	81 827	86 050	+20,3	+5,2
Morbihan	644 095	721 657	744 813	+12,0	+3,2
France métropolitaine	58 520 688	62 764 743	63 004 821	+7,3	+2,4

Quiberon est une commune plus âgée au regard de la France métropolitaine. 14% des habitants sont âgés de moins de 20 ans (670 personnes environ) soit une part relativement éloignée de celle de la moyenne métropolitaine (24%).

47% des habitants ont 60 ans ou plus (2 330 personnes) contre 25% des français métropolitains. Les populations les plus âgées (75 ans et plus) concentrent 19% de la population (950 personnes) contre 9% en France métropolitaine.

La structure familiale des habitants de Quiberon

Parmi les 2 670 ménages quiberonnais recensés en 2015, 1 180 sont composés d'une seule personne. Entre 2010 et 2015, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 7%, soit 80 ménages de plus. Quant à la part de ménages composés d'une personne, elle a augmenté de 2 points, passant de 42% à 44%. A titre de comparaison, la part des personnes vivant seules a augmenté de 1 point dans la CC Auray Quiberon Terre- Atlantique (35% en 2015), de 2 points à l'échelle du département (37%) et d'un point à l'échelle de la France métropolitaine (35%). Si la part de personnes seules augmente, celle des familles avec des enfant(s)* diminue. Elles étaient 660 soit 32% des ménages en 1990 contre 500 soit 19% des ménages en 2015.

La part de familles avec enfants a plutôt tendance à se stabiliser au contraire entre 2010 et 2015 dans le Morbihan, la CC Auray Quiberon Terre-Atlantique et la France métropolitaine.

Aujourd'hui, les ménages au sein desquels se trouvent des enfants représentent 19% des ménages, les personnes seules 44%.

En 2015, 420 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans sont recensées à Quiberon dont 370 familles avec 1 ou 2 enfants (88%) et 50 familles nombreuses (3 enfants ou plus) (12%)

Entre 2010 et 2015 on compte au total 114 familles de moins : 97 familles avec 1 ou 2 enfants et 17 familles nombreuses.

Mais il faut ajouter à cela un apport de population saisonnière entre 30000 et 50000 résidents supplémentaires.



A – Un territoire siège d’une forte activité saisonnière

L'activité économique de Quiberon est basée sur le tourisme et sur la pêche. En basse saison, l'activité économique repose sur les entreprises (la Belle Iloise, la Quiberonnaise, ...), des commerces de proximité ouverts toute l'année.

On constate une augmentation de la participation des enfants et des jeunes aux activités organisées par la Ville, du mois d'avril au mois de septembre. Cette augmentation est liée en partie au travail saisonnier et à l'arrivée de saisonniers ne résidant pas à Quiberon à l'année. En effet, en haute saison, l'activité économique est basée sur des commerces de tous types (certains ouverts exclusivement en haute saison), les activités liées à la mer (voile, surf, kite surf, char à voile...), conserveries, le Sofitel (thalassothérapie), les restaurants, les hébergements, les événements culturels... .

La Ville dispose d'une grande rue (Rue de Verdun) dans le centre-ville avec des commerces traditionnels à l'année, un parc d'activités, des entreprises agro-alimentaires très attractives et une criée active.

B – Les atouts éducatifs du territoire

Sur le territoire, il y a deux groupes scolaires primaires et deux collèges. Ce qui représente environ 550 jeunes scolarisés sur Quiberon. Le pôle Education,

Jeunesse, Sport et Vie Associative de Quiberon travaille en partenariat avec ces établissements soit à travers les projets d'écoles ou de collèges, soit en proposant des ateliers liés aux actions éducatives. La ville dispose de plusieurs infrastructures sportives mises à disposition des établissements scolaires (gymnase, tennis couvert), des associations (association nautique de Quiberon) ou des familles (Skate-Park, city-stade, aires de jeux...).

Il y a sur la commune un tissu associatif fort que ce soit au niveau sportif ou culturel. Beaucoup de jeunes et d'enfants de Quiberon fréquentent ces associations. Les services Enfance et Jeunesse de Quiberon travaille en partenariat avec ces structures sur des projets : jardin partagé, sorties sportives, sortie cinéma...

Le cadre naturel exceptionnel de la Presqu'île permet un développement d'activités extérieures nombreuses et variées alliant à la fois le domaine maritime et le patrimoine bâti.

C- Points de repères sur la Jeunesse

L'ensemble des données chiffrées ci-dessous proviennent des données de l'INSEE sur la période 2010-2015.

L'évolution des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2010-2015

	Moins de 3 ans ans		3-5 ans		6-10	
	Effectif en	Evol. brute	Effectif en	Evol. brute	Effectif en	Evol. brute
	2015	2010-2015	2015	2010-2015	2015	2010-2015
Quiberon	90	-8	76	-29	151	-60
Auray Quiberon Terre Atlantique	2 542	-172	2 917	-22	5 193	+186
Morbihan	22 827	-1 484	24 959	-684	45 024	+348
France métropolitaine	2 225 525	-71 479	2 345 448	+33 970	3 974 796	+103 705

L'évolution dans le temps du nombre de naissances va surtout dépendre du renouvellement – ou pas - de ces populations de femmes sur le territoire.

30 naissances domiciliées sont dénombrées en 2016 pour Quiberon. Sur la période 2003-2016, il y a eu en moyenne

30 naissances par an. Le taux estimé de fécondité de Quiberon est ainsi de 5 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2015. Le solde migratoire des enfants met d'autre part en évidence la tendance aux départs des familles avec enfants de moins de 11 ans.

Ainsi, en 2015, les 90 enfants de moins de 3 ans de Quiberon (donc nés entre 2012 et 2014) sont moins nombreux que les naissances domiciliées observées sur la période 2012-2014 : -10 enfants. Pour les enfants de 3-5 ans, en 2015 on recense 20 enfants de moins que les naissances observées entre 2009 et 2011. Enfin, concernant les enfants de 6-10 ans, ils sont également moins nombreux que les naissances observées sur la période 2004-2008 : -30 enfants.

Evolution de la fréquentation des écoles

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Ecole Jules Ferry	172	175	164	170
Ecole Saint-clément	Non communiqué	Non communiqué	142	127
Collège Beg Er Vil	113	115	120	125
Collège Sainte Anne	101	106	104	94

D – Le constat d'une certaine fragilisation d'une tranche de la population.

Ces dernières années, le regard croisé de la communauté éducative et de la collectivité identifie l'accroissement des difficultés d'élèves et de familles en situation de précarité, en termes de fragilité sociale et d'insertion (perte de repères). L'ABS, démarche globale et stratégique, devra permettre d'identifier les actions transversales à mettre en œuvre (accompagnement du département). Le PEDT sera un outil important dans cette démarche.

II – Une Politique Petite Enfance, Enfance, Jeunesse qui se veut transversale et coordonnée entre les différentes parties prenantes.

Le temps libre de l'enfant joue un rôle déterminant dans le processus de socialisation, d'épanouissement personnel et dans la réussite scolaire.

Il est nécessaire de mettre en avant les différents acteurs participant à l'éducation des enfants et de créer une dynamique de territoire autour de l'éducation des enfants.

Il faut mettre en place un processus qui permet à chaque acteur de trouver sa place et créer une unité éducative sur le territoire. La famille, l'Education Nationale, les partenaires institutionnels et associatifs (CAF, DDCS, conseil général et régionale) et la collectivité porteuse du projet doivent élaborer un projet autour de valeurs communes. L'existence de structures éducatives ne peut exister qu'à travers un projet commun qui amène à une cohérence pédagogique du parcours de l'enfant sur le territoire. Il faut considérer tous les acteurs du territoire ainsi que les partenaires institutionnels pour créer une cohérence éducative.

L'éducation est l'affaire de tous et elle est de tous les instants.

La place de l'école y joue un rôle important pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, mais aussi comme moyen de socialisation de l'enfant : elle doit être partenaire à part entière dans un principe de coéducation.

Les associations locales jouent un rôle important dans le développement de l'enfant qu'elles soient culturelles ou sportives.

L'enfant doit trouver sa place dans la société en tant qu'acteur, en y apportant son histoire et ses expériences. Une politique de l'Enfance et de la Jeunesse ne peut exister qu'en tenant compte de la réalité du territoire : école, santé, sport, logement, loisirs, transports... C'est une politique transversale.

A - L'enfance et la Jeunesse à Quiberon

Le parcours éducatif des jeunes nécessite une approche qui reste cohérente avec des objectifs pérennes

1. La vision partagée du parcours des enfants et des jeunes

Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité c'est :

- Organiser une action globale, cohérente, lisible, transparente sur l'ensemble du territoire pour offrir aux enfants et aux jeunes de 0 à 18ans une réponse adaptée à leurs besoins
- Rechercher l'amélioration de l'offre de loisirs existante en s'appuyant sur les complémentarités des partenaires et des institutions
- Favoriser l'accès à la citoyenneté pour les enfants et les jeunes. Les enfants et les jeunes deviennent acteurs à part entière de la société.

Citoyenneté : « *Le fait pour une personne ou pour un groupe d'être reconnu comme membre d'une cité, nourrissant un projet commun auquel il souhaite prendre une part active.* »

- Réunir les différents partenaires (élus, services de la Ville, écoles, partenaires institutionnels, familles, association) autour d'un projet commun

2. Les objectifs éducatifs

Par rapport aux enfants et aux jeunes

- Favoriser l'autonomie : permettra aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leur développement.
- Favoriser l'acquisition de savoirs : permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être par la pratique d'activités.
- Favoriser la socialisation : Permettre aux enfants et aux jeunes d'échanger, de se rencontrer, s'ouvrir au monde
- Favoriser l'estime de soi : valoriser les réalisations des enfants et des jeunes, les responsabiliser, amener dans les ateliers la notion de respect (de soi, des autres, du matériel, des lieux), amener les enfants et les jeunes à s'impliquer
- Respecter le rythme de vie de l'enfant : en aucun cas, l'activité doit apparaître comme une contrainte pour l'enfant, mais bien un moment où il évolue à son rythme

Les notions de plaisir, d'effort apparaissent comme fondamentales dans le développement des enfants, des jeunes. Ces notions doivent guider les différents acteurs de l'éducation.

Par rapport aux équipes éducatives

- Favoriser l'échange dans les équipes

- Donner des outils pédagogiques (préparation, menée, évaluation d'une activité)
- Les impliquer dans le projet Enfance Jeunesse
- Favoriser le partenariat institutionnel et associatif.

B - Le parcours éducatif à Quiberon

Le territoire de la commune de Quiberon développe une politique enfance jeunesse globale de la petite Enfance à la Jeunesse. Plusieurs structures et projets ont été mis en place sur le territoire :

- Un accueil périscolaire : Ce service est mis en place par la Collectivité avant et après l'école et permet d'accueillir les enfants des deux écoles de la Commune.
- Un Accueil de loisirs périscolaire 3/10 ans : Cette structure est ouverte tous les mercredis hors vacances scolaires
- Un accueil de loisirs extrascolaire : Cette structure est ouverte à chaque période de vacances
- La gestion de la Pause méridienne : La commune met en place un service d'animation sur le temps de midi et prend en charge les enfants des deux écoles primaires et du collège privé. 12 agents de la Ville gèrent ce moment.
- Des stages multi- activités : Ces stages permettent aux enfants âgés de 7 à 11 ans de découvrir différentes activités, et de s'initier à certains sports.
- Des animations pour les 12/17 ans : Les jeunes collégiens de Quiberon ont la possibilité de se retrouver avec l'animateur Jeunesse de la Ville afin de mettre en place des projets. Depuis Décembre 2014, un accueil de loisirs 11/15 ans a été créé.

- Un Point Information Jeunesse : Des actions sont mises en place en direction des jeunes de la Commune tout au long de l'année afin de les informer sur différentes thématiques (santé, formation, emplois...) Des actions sont mises place dans les collèges du territoire afin de les sensibiliser sur différents sujets : prévention des conduites à risque, relations garçon/filles...
- Un conseil des jeunes, composé des enfants des deux écoles primaires et deux collèges de Quiberon.
- Le tissu associatif, à travers la politique sportif un agent de la Ville développe les actions éducatives auprès des jeunes dans les clubs.
- Participation des élus et des professionnels de l'animation aux conseils d'école et au CESC (Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté) du collège Beg Er Vil et au conseil d'administrations des collèges.

Ces différentes structures et ces différentes actions s'inscrivent bien tout au long du parcours de l'enfant de 0 à 18 ans. Elles sont toutes élaborées en lien avec les différents projets pédagogiques du territoire, le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, le projet de l'animation jeunesse et les projets transversaux avec le service des sports.

C - La Petite Enfance à Quiberon

La volonté est de regrouper et de développer les offres faites aux familles concernant la petite enfance. Ainsi les structures, équipements et services sont regroupés sur le même lieu de manière à ce que les services soient mieux identifiés par les familles et rendent l'accès et l'accompagnement plus facile. Le pôle, bien qu'éloigné du centre-ville se situe entre les 2 communes et permet une équité entre les familles de la presqu'île dans l'accès à l'offre petite enfance.

Le Pôle Petite Enfance (PPE) situé à Saint Julien se compose de trois équipements distincts : un Multi-Accueil, un Dispositif Passerelle, un Relais Assistantes Maternelles. Chaque lieu participe à l'offre d'accueil des Jeunes Enfants en réponse aux besoins du territoire. Il s'adresse aux familles domiciliées ou actives sur la Presqu'île.

1 - Le Multi-Accueil

Le Multi-accueil, qui a ouvert ses portes en 2005, est un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) d'une capacité de 35 enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf jours fériés et semaine 52.

Il est géré par la commune, agréé par la PMI et subventionné en partie par la CAF56. Il est contrôlé par l'Antenne Régionale de Santé.

Les objectifs du Multi-Accueil et ses missions légiférées par un décret sont de :

- Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être, au développement et à l'intégration sociale des enfants qui lui sont confiés.
- Aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle
- Permettre aux parents de confier leurs enfants en fonction de leurs besoins, exercer leur activité professionnelle et en référence au Code de l'Action Sociale et des Familles, « faciliter l'accès aux familles qui rencontrent des difficultés du fait de leur condition de vie ou de travail ou de faiblesse de leurs ressources. »
- Garantir des places aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité professionnelle et/ou de mener des actions d'accompagnement au retour à l'emploi.
- Permettre une souplesse d'adaptation à l'évolution des besoins des parents et des enfants, pouvoir répondre à des besoins d'accueil à durée déterminée lorsque les besoins sont connus avec jours et horaires fixes, à des plannings atypiques (17 familles/55), à de l'accueil occasionnel ou ponctuel, saisonnier et à de l'accueil d'urgence.
- Concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- Contribuer à l'éducation des enfants dans le respect de l'autorité parentale, accompagner la parentalité.
- Permettre au personnel d'accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort en portant une attention constante aux enfants et en organisant de manière adaptée à

leurs besoins, les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels et les activités de jeu et d'éveil.

- Permettre une meilleure occupation des places (50 à 65 inscrits pour 35 présences)
- Proposer un service financièrement accessible à tous.

L'équipe du Multi-Accueil est composée de professionnelles pluridisciplinaires en partie diplômée Educatrice de Jeunes Enfants (EJE), Auxiliaire de Puériculture et Infirmière ou qualifiée CAP Petite Enfance. L'équipe est composée de 18 personnes.

Le taux d'encadrement est de : une professionnelle pour 6 enfants (moyenne calculée à partir de la réglementation = une professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas et une pour 8 qui marchent.

Les locaux sont soumis à des normes, 10m² par enfants

Une cuisinière expérimentée prépare les repas au regard de la réglementation en vigueur et de la diététique du tout-petit. La prestation offre une valeur ajoutée à cet équipement de qualité.

Un agent assure l'entretien des locaux aménagés en faveur du respect de l'individu dans un cadre collectif.

Le projet éducatif et la démarche pédagogique d'inspiration Montessori visent à répondre au mieux aux besoins de l'enfant, ses rythmes d'apprentissage, sa capacité d'autonomie et de socialisation et ses centres d'intérêt.

Le tarif horaire est calculé chaque année à partir des revenus du foyer et du barème CAF. Un contrat d'accueil est établi pour l'enfant sur la base des besoins de la famille. Les jours et horaires peuvent être adaptés en fonction de l'activité saisonnière de la presqu'île.

Les préinscriptions se font par téléphone auprès de la responsable du PPE. Elles sont traitées par date d'enregistrement. Etre inscrit sur la liste d'attente du Multi-Accueil permet de mieux satisfaire la demande d'accueil.

2 – La passerelle

La passerelle a ouvert ses portes en septembre 2015 est une extension du Multi-Accueil destinée à accueillir 12 enfants âgés de 2 à 4 ans. Les inscriptions, la tarification, l'entretien des locaux et la prestation culinaire sont les mêmes qu'au Multi-Accueil.

Ce dispositif innovant et expérimental a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la commune, l'Education Nationale et la CAF56.

A mi-chemin entre la famille, le Multi-Accueil et l'école, La Passerelle a pour objectif de préparer l'enfant à la scolarisation.

Ce lieu permet à certains enfants de découvrir une collectivité, d'explorer les matériels ludiques et éducatifs selon ses centres d'intérêt et d'apprendre à partager. Le projet éducatif et la démarche pédagogique conjuguent le programme de la très petite section de maternelle et un accompagnement spécifique petite enfance. L'équipe est composée d'une professeure des écoles durant les périodes scolaires et de professionnelles qualifiées Petite Enfance.

Le contrat d'accueil de l'enfant est établi dans l'objectif d'inscrire l'enfant sur un même groupe et sur une journée rythmée qui lui permette de construire des repères.

Un comité de pilotage composé de l'Education Nationale, la Ville, la CAF, se réunit régulièrement pour faire un bilan et faire évoluer le dispositif le cas échéant. Les résultats se révèlent extrêmement probants lors de l'arrivée des enfants à l'école.

3 – Le relais assistantes maternelles (RAM)

Le RAM a ouvert ses portes en 2006.

Depuis 2019 il est géré par AQTA, cette mutation favorise les mutualisations de moyens et l'échange de pratiques professionnelles.

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges.

Les missions et objectifs du RAM

- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (accès, coût, aides possibles, démarches) et les professionnelles de l'accueil individuel (conditions d'accès, exercice, emploi, formation)
- Apporter conseils, documentations et pistes de réflexions.
- Le RAM apporte conseils, documentations et pistes de réflexions.
- Accompagner les relations parents/ Assistant(es) Maternel(les)

- Offrir un cadre d'échanges et de rencontres des professionnelles de l'accueil individuel

L'animatrice du RAM, diplômée Educatrice de Jeunes Enfants organise des Ateliers d'éveil de 9h à 11h tous les mardis hors vacances scolaires et jours fériés. Les après-midi du mardi sont réservés à la permanence téléphonique et aux rdv parents et/ou Assista(te) Maternel

Ces ateliers sont destinés aux enfants de moins de trois ans confiés aux Assistant(tes) Maternel(les) de la Presqu'île. Ils favorisent une ouverture sur le collectif, participent à l'éveil et au développement sensori-moteur des enfants.

- Le cadre posé par l'animatrice du RAM permet aux Assistant(es) Maternel(les) de développer leur savoir-être et savoir-faire.
- Observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant

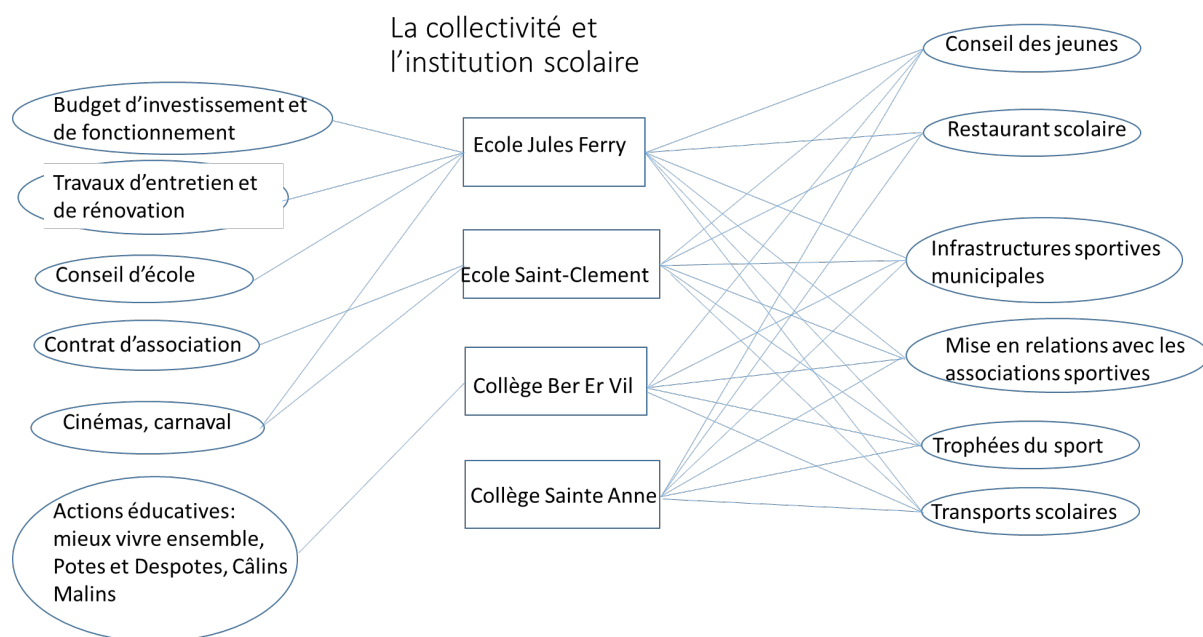
4 – L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

Dans leurs missions, les accueils de la Ville prennent en charge les enfants dès 3 ans que ce soit lors de l'accueil du matin et du soir (avant et après l'école) mais aussi lors de l'organisation des accueils de loisirs des mercredis, des petites vacances mais aussi de la période estivale.

D – Les parcours éducatifs en lien avec l'école

La collectivité et l'institution scolaire.

La collectivité est engagée auprès des écoles et des collèges du territoire et met en place un certain nombre de moyens financiers, matériels et humains afin d'assurer la cohérence entre le projet territorial et les différents projets scolaires.



Pour le service périscolaire, le fonctionnement et les propositions de nos structures sont basés sur les fondements suivants :

- *Prendre en compte les demandes de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses loisirs.*
- *Responsabiliser les enfants dans la participation de la vie collective des structures*
- *Aborder et respecter les droits de l'enfant.*
- *Favoriser l'autonomie participative de l'enfant.*

L'organisation du temps scolaire et périscolaire

L'organisation suivante est issue d'une démarche concertée avec les équipes enseignantes, les familles, les élus, les professionnels de l'animation, les services de la Ville et l'Inspection Académique

Organisation du temps scolaire et périscolaire sur l'école Jules Ferry

Lundi, Mardi et Jeudi

- De 7h30 à 9h00: Accueil périscolaire
- De 8h45 à 11h45: Ecole
- De 11H45 à 13h15: Pause méridienne
- De 13h15 à 14h15: Ateliers périscolaires
- De 14h15 à 16h30: Ecole
- De 16h30 à 18h30: Accueil périscolaire, aide aux devoirs

Le mercredi

- De 7h30 à 9h00: Accueil périscolaire
- De 8h45 à 11h45: Ecole
- De 11H45 à 13h15: Pause méridienne

Le vendredi

- De 7h30 à 9h00: Accueil périscolaire
- De 8h45 à 11h45: Ecole
- De 11H45 à 13h15: Pause méridienne
- De 13h15 à 15h30: Ecole
- De 15h30 à 18h30: Accueil périscolaire, aide aux devoirs

L'Organisation de la Pause méridienne

Le restaurant scolaire accueille 3 établissements scolaires sur le temps de midi : L'école Jules Ferry, L'école Saint-Clément et le Collège Sainte Anne.

Un système d'arrivée échelonné a été mis en place afin d'éviter des temps d'attentes pour les enfants, de permettre un temps de repas calme, une meilleure organisation du personnel.

12 agents de la Ville sont mis à disposition pour organiser ce moment.

1 - Pendant le repas

En accord avec le personnel du restaurant scolaire et le personnel du midi, mise en place de règles en commun.

- faire goûter les aliments
- Demander l'autorisation pour sortir de table
- faire sortir les enfants par tables pour la récréation
- Amener un rituel pour faire le silence : rythmes musicaux dans les mains et devinettes.

Une sensibilisation au tri et au gaspillage.

Depuis Janvier 2018, un certain nombre d'actions sont mises en place par le service

Enfance et la société responsable du restaurant afin de sensibiliser les enfants au tri et au gaspillage alimentaire.

Des actions « table 0 déchets », une table par jour à par objectif de ne rien laisser dans les plateaux.

Des actions de pesée des déchets alimentaires, une phase de test a été réalisée entre janvier et septembre 2018 auprès des enfants. Le résultat positif (de 272gr de déchets par enfant en janvier à 75gr en septembre) a permis dès le mois d'octobre de généraliser le processus à l'ensemble des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

2 - Après le repas

La proposition de jeux sur le temps de midi est bénéfique sur les comportements entre les enfants, cela apaise les tensions et permet de rassembler les enfants autour de mêmes objectifs :

- Susciter le sentiment de « plaisir » de jouer chez l'enfant
- L'enfant dépasse la notion de « perdre » au jeu
- Rassembler les enfants d'opinions divergentes
- L'enfant adhère et respecte les règles du jeu
- Développer l'esprit d'initiative et de coopération chez l'enfant
- Faciliter les échanges entre les enfants et les intervenants du temps de midi

Mise en place de règles communes entre les personnes de la pause méridienne

- ne pas sortir chercher la balle sur la route sans avoir demandé à un adulte
- règles pour la structure de jeux
- les limites de la cour

Proposer des animations sur le temps de midi en utilisant la cour et la salle ABCD (faire un tableau sous forme d'inscriptions pour juger de la participation des enfants)

Ex : concours de dessin

Initiation à des jeux en bois etc....

Communiquer avec les professeurs des écoles sur le comportement des enfants sur le temps de midi

L'accueil périscolaire

Pour le service périscolaire, le fonctionnement et les propositions de nos structures sont basés sur les fondements suivants :

- *Prendre en compte les demandes de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses loisirs.*
- *Responsabiliser les enfants dans la participation de la vie collective des structures*
- *Aborder et respecter les droits de l'enfant.*
- *Favoriser l'autonomie participative de l'enfant.*
- *Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant*
- *Permettre à chaque enfant de s'exprimer à travers plusieurs pratiques culturelles et artistiques en développant son imaginaire et sa motricité fine.*

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école :

- Le matin avant la classe
- A la pause méridienne
- Le soir après l'école.

Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

L'accueil périscolaire est déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Il suit les recommandations de la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour l'accueil des moins de 6 ans.

L'accueil périscolaire est organisé et géré par la commune de Quiberon et accueille les enfants scolarisés des écoles élémentaire et maternelle.

Plusieurs coins sont proposés tels que le coin détente, le coin jeux de société, le coin dînette, le coin poupée, le coin voitures, le coin construction...

Adresse : rue Sankt Mang 56170 QUIBERON

L'équipe

- Périscolaire matin : 2 animateurs BAFA
- Périscolaire du soir : 2 animateurs BAFA

L'équipe d'animation gère les présences des enfants sur les différents créneaux horaires.

L'équipe d'encadrement est garante de la sécurité affective et physique des enfants ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Horaires :

7h30-8h45 (du lundi au vendredi): Accueil périscolaire matin avec arrivée échelonnée des enfants.

Tous les matins un verre de jus d'orange est proposé à tous les enfants qui le souhaitent.

16h30-18h30 le lundi, mardi et jeudi (15h30 à 18h30 le vendredi) : Accueil périscolaire du soir avec départ échelonné des enfants

Un goûter est fourni aux enfants.

Les Temps Activités Périscolaires

La ville s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires dès 2013 et a mis en place des ateliers en concertation avec les enseignants et les familles.

Après le désengagement de l'école privée en 2016, la commune a continué le financement des temps d'animation sur l'école Jules Ferry. Aujourd'hui, ce sont tous les enfants du groupe scolaire Jules Ferry qui participent à ces ateliers, encadrés chaque jour par une quinzaine de personnes, agents et intervenants extérieurs.

La Ville s'est engagée auprès des parents et des enseignants à financer ces activités tant que le fonds d'aide de l'état continuera.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place pour mieux prendre en compte le rythme de l'enfant, les activités sont gratuites et facultatives.

Présentation et fonctionnement :

La constitution des groupes se fait à chaque trimestre de l'année scolaire sur différents ateliers en fonction des choix des enfants.

Dès lors, chaque enfant connaît son atelier qui change 3 fois dans la semaine : le lundi, mardi et jeudi. Les groupes sont encadrés par 1 animateur pour 18 enfants en primaire et 1 animateur pour 14 enfants en maternelle.

Les ateliers

Pour les primaires

Les ateliers sont répartis selon les thématiques suivantes :

Expériences scientifiques, jeux extérieurs, relaxation, journal d'expression, cuisine, théâtre, atelier créatif, création de jeux, échecs, rugby, BD & manga, cirque, cuivre, percussions, peinture et médiathèque.

Les ateliers dirigés ont lieu chaque jour de 13h15 à 14h15.

Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine (externe), le retour à l'école peut se faire entre 13h00 et 13h15. Les externes, ne faisant pas les TAP, peuvent également revenir entre 14h15 et 14h30, ils sont alors accueillis par les enseignants pour le retour en classe.

Pour les maternelles

Les enfants de Petite Section font un temps de sieste.

Les moyennes et grandes sections sont divisées en trois groupes : anglais, arts-plastiques, jeux et ateliers créatifs.

III - La mise en place du plan mercredi

Suite au comité de pilotage du 18 mars 2019 et à la présentation du projet de renouvellement du PEDT à l'ensemble des partenaires (établissements scolaires, services de la Ville, élus, Education nationale, représentants des familles, la CAF (excusée) et à la prise en compte des différentes attentes, le nouveau PEDT sera mis en action à partir de septembre 2019.

La collectivité souhaite mettre en place le plan mercredis dès la rentrée scolaire 2019/2020.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 fixe les modifications et les règles applicables aux accueils de loisirs en introduisant deux modifications notoires :

- *La bascule du mercredi de temps « extrascolaire » en temps « périscolaire »,*
- *La modulation des taux d'encadrement*

Mais c'est aussi, la mise en place de moyens afin de développer le partenariat entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

A Le partenariat existant

La collectivité est partenaire de l'école à travers différents moyens :

- La collectivité a à sa charge l'entretien du bâti mais aussi de l'ensemble des travaux d'entretien de l'établissement scolaire avec pour exemple en 2016 la rénovation extérieure, intérieure et thermique complète de l'école primaire.

- La collectivité participe techniquement à travers la mise en place de moyens humains et matériels aux actions mises en place par l'école : carnaval, kermesse, spectacle. Elle met aussi à disposition certains bâtiments publics en fonction des demandes : Palais des congrès, maison des associations, foyer laïque.
- La collectivité participe financièrement à différentes activités organisées par l'école : carnaval, voyage scolaires, prise en charge des maîtres-nageurs à la piscine, cycles de voile à la base nautique, aide financière ...
- La collectivité met à disposition le bus municipal pour les sorties des élèves vers les différents sites de la Ville, mais aussi pour certaines sorties extérieures.

A La place de la collectivité dans la mise en place de l'accueil de loisirs du mercredi

L'ORGANISATEUR ET SES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Nous souhaitons répondre aux besoins de garde des familles de Quiberon, en proposant des temps de loisirs de qualité adaptés aux besoins individuels de chaque enfant, en participant à l'épanouissement physique et moral de chacun.

- 1) Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant
- 2) Développer l'autonomie de l'enfant
- 3) Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité
- 4) Permettre la découverte et le respect de son environnement
- 5) Permettre aux familles d'accéder à l'accueil de loisirs

LES OBJECTIFS GENERAUX et OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1) Respecter le rythme de l'enfant

Sur les différents moments de la journée, l'enfant peut évoluer selon son rythme :

- Un temps de sieste est instauré pour les enfants de 3 ans et proposé pour les enfants de 4 ans selon la demande des parents. Les enfants font un passage aux toilettes, vont chercher leurs doudous dans leurs sacs (un repère pour les enfants) et enlève leurs chaussures pour être plus à l'aise.

L'animateur raconte une histoire ou met une musique douce pour favoriser l'endormissement. On privilégie le réveil échelonné des enfants lorsqu'il n'y a pas de sortie de prévu pour respecter le rythme de sommeil de l'enfant.

- Un temps calme pour les enfants de 5-12 ans est proposé par l'animateur pour favoriser une ambiance reposante. Il se déroule pendant une heure. L'animateur laisse jouer ou joue avec les enfants à des jeux de sociétés, à lire, à la fabriquer des bracelets par exemple ou à terminer l'activité manuelle du matin.

2) Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs

- Sur les temps d'accueil, des jeux (puzzle, jeux de société...), des livres, des coins jeux (poupées, voitures, dessin...) sont mis à disposition des enfants pour qu'ils jouent librement et puissent faire leurs choix.
- Des temps de parole sous forme de regroupement par tranche d'âge (3-5 ans et 6-12 ans) sont mis en place le matin à 9h15 et l'après-midi à 14h. L'enfant pourra grâce à un bâton de parole (ex : marionnette pour les 3-5 ans et chapeau pour les 6-12 ans) choisir l'activité à laquelle il souhaite participer. Le jeu restant à part entière une activité, l'enfant pourra également choisir de ne rien faire tout en restant sur le lieu d'activité sous l'œil vigilant de l'animateur.

3) Favoriser l'échange et le respect entre les enfants

- Des règles de vie sont mises en place dès le début de l'année avec eux pour que l'année se déroule dans une ambiance sereine. Un rappel est fait au cours de l'année sur des points :
 - De sécurité
 - ✓ sur la cour (ex : l'âge des enfants accepté pour chaque structure de jeux, le fait de ne pas monter à l'envers du toboggan, de ne pas monter sur le muret ou d'être visible des animateurs en n'allant pas dans les escaliers)
 - ✓ lors de sorties comme par exemple sur l'apprentissage lors de traversée de passage piéton pour les plus petits.
 - De rangement : afin de faire respecter au mieux le matériel à disposition des enfants, il est impératif que l'enfant range les jeux qu'il a utilisés

4) Développer l'apprentissage de nouveaux savoirs chez l'enfant et lui faire découvrir les multiples facettes de son territoire

- Les temps d'activités sont des moments où l'enfant s'exprime au travers :

- d'une activité sportive en développant sa motricité, en favorisant sa socialisation (en jouant en équipe, lors d'échanges de points de vue sur la stratégie de jeux...)
- d'une activité manuelle en développant sa créativité, son savoir-faire.
- d'une sortie en découvrant de nouveaux savoirs dans des domaines tel que l'agriculture, l'environnement, la gastronomie, le territoire maritime quiberonnais avec ses plages, sa faune, sa flore, ses ports etc. (notions, vocabulaire, des techniques etc.), en échangeant lors de rencontres avec les enfants du multi accueil et les personnes âgées de la maison de retraite ou en développant la notion de « plaisir » lors de sortie ludique (ex : des balades à vélo).

5) Permettre aux familles d'accéder à l'accueil de loisirs

- Mettre en place des tarifs modulés en fonction des revenus des familles et sous conventionnement avec la CAF.
- Mettre en place les outils de communications facilitant les informations de l'accueil
- Mettre en place des moments conviviaux afin de partager avec les familles des moments privilégiés.

LE FONCTIONNEMENT

1) Les moyens humains

a. La composition

L'équipe éducative est constituée de :

- 1 directrice BPJEPS (Brevet professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport)
- 1 directeur adjoint BPJEPS
- 5 animateurs permanents ayant soit le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Des animateurs occasionnels suivant le nombre d'enfants accueillis
- Des intervenants extérieurs en fonction des souhaits pédagogiques de l'équipe

b. Les missions

- La directrice

Elle est chargée du bon déroulement de la journée.

Elle a en charge la coordination de l'ensemble du personnel.

Elle doit gérer la gestion du centre (administrative, financière et matérielle).

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle est garante de la mise en œuvre du projet éducatif et du règlement intérieur de l'ALSH.

Elle a un rôle de formation des animateurs, du suivi et de la validation des stagiaires BAFA.

- Le directeur adjoint

Il est chargé de la mise en œuvre opérationnel du projet pédagogique

Il est garant de la mise en oeuvre et du suivi du logiciel de gestion Enfance

Tout comme la directrice, il est responsable de l'équipe pédagogique

Il assure la relation avec les familles

- L'animateur

Auprès des enfants :

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants en mettant en place les différentes règles de sécurité, en étant à l'écoute des enfants et en répondant à ses attentes.

Il adapte les activités selon l'âge.

Il gère son activité de la préparation jusqu'au rangement avec les enfants.

Avec ses collègues :

Il travaille en équipe, écoute et respecte les autres.

Il participe aux réunions de préparation des programmes d'activités.

Avec les parents :

Il renseigne les parents sur la journée de leur enfant.

Il répond aux questionnements des parents sur l'organisation du centre.

Il accueille les parents au moment de l'arrivée et du départ de l'enfant.

2) Les moyens matériels

- Une salle d'accueil et d'activité
- Une salle de motricité
- Une salle de sieste
- Une cuisine pour la préparation des goûters et des activités pâtisseries
- Une cour pour les activités extérieures
- Une salle pour le matériel pédagogique
- Le restaurant municipal où est servi le repas livré par la cuisine centrale de Quiberon
- La salle de sport sur réservation

- Différents partenaires : la médiathèque, la piscine...
- Un bus 31 places avec chauffeur à disposition

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

1) Les règles d'inscriptions et le moment de l'accueil

- Selon le règlement intérieur, les parents doivent inscrire leur enfant au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant et 15 jours avant pour les vacances scolaires.

Le règlement stipule que la journée d'accueil de loisirs doit être réglée avant la venue de l'enfant à l'ALSH. La directrice assure ce service.

Lors de la première inscription, le parent se voit recevoir le règlement intérieur de l'ALSH qu'il doit signer.

Le règlement en argent pour la journée est directement établi auprès de la directrice.

- Lors de l'accueil du matin, l'animateur accompagne l'enfant vers une activité ou un coin jeu pour aider à la séparation avec le parent pour les plus petits.

Le parent donne ses observations si besoin sur son enfant pour la journée (ex : l'enfant est malade, est tombé etc.).

- Lors de l'accueil du soir, les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir du moment du goûter. L'animateur ou la directrice fait une retransmission de la journée selon les attentes des parents. Une fiche de retransmission pour les plus jeunes est remplie par les animateurs concernant le choix des activités/ s'il a bien mangé au repas et au goûter, s'il la sieste s'est bien passée et s'il y a des observations diverses (ex : on lui a mis un pansement parce qu'il est tombé dans la cour). Cela facilite l'échange avec le parent même si l'animateur ou le directeur n'était pas dans le groupe de l'enfant pendant la journée, il y a un écrit pour les enfants de 3-5 ans, âge où l'enfant aura plus de mal à s'exprimer auprès de ses parents sur la journée passée et où les besoins vitaux sont primordiaux pour les parents.

2) Une journée type

11h45-12h : Passage aux toilettes, habillage pour la cantine. Départ des enfants ne mangeant pas à l'ALSH.

12h-13h : Temps de repas.

13h-15h: Temps de sieste pour les enfants de 3- 4 ans (selon la demande des parents pour les 4 ans) avec réveil échelonné.

15h-16h : Proposition d'une activité calme à son réveil.

13h-14h: Temps calme (terminer les activités du matin, jeux de société etc.). Départ des enfants ne restant pas à l'accueil de loisirs.

14h-14h30 : Regroupement pour un temps de parole et explication des activités de l'après-midi.

14h30-16h: Activité

16h-16h30: Temps libre sur la cour ou dans les coins jeux

16h30-17h : Goûter.

17h-18h30: Accueil du soir des parents, proposition de jeux.

B Un projet partagé entre la collectivité et l'école

1) Echéancier

- La mise en place d'un projet cohérent nécessite une organisation particulière permettant d'assurer la continuité du projet tout au long du parcours de l'enfant.
- Présentation et mise en place des actions du nouveau PEDT avec les différents partenaires en 2019 (comité de pilotage de mars 2019)
- Présentation au conseil d'école du plan mercredi
- Mise en place de réunions régulières avec les enseignants afin d'assurer le suivi du projet commun : une réunion mensuel entre les acteurs de l'accueil de loisirs et les enseignants, une participation au comité de pilotage chargé de suivre l'évolution du projet.
- Mise en place d'outils d'évaluations communs entre les acteurs.
- Mise en place du comité de pilotage avec tous les acteurs une fois par trimestre.

2) Des intentions éducatives communes

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

3) Les objectifs partagés

- Favoriser l'ouverture culturelle

Partenariat avec le cinéma de Quiberon géré par la collectivité, mise en place d'actions plusieurs fois dans l'année.

Partenariat avec la médiathèque toute l'année.

- Favoriser l'information aux familles ainsi que leur implication

Mise en place d'un logiciel permettant une meilleure visibilité aux familles sur les actions organisées par la Ville mais aussi par l'école.

Mise en place de moments conviviaux soit par l'école, soit par la collectivité afin de renforcer les relations avec les familles.

- Favoriser l'éducation par le sport

La Ville met en place des stages d'initiations sportives en partenariat avec les clubs sportifs à travers les dispositifs stages multiactivités et animation jeunesse avec des tarifs préférentiels, l'ensemble de ces activités est accessible aux élèves de l'école.

Création d'une journée de la fête du sport qui regroupe non seulement les associations sportives, mais aussi les partenaires éducatifs du territoire dont l'école.

- Découverte du milieu naturel

Mise en place d'actions communes entre l'école et l'accueil de loisirs sur la découverte du milieu, en particulier la découverte de la faune et de la Flore au niveau de la Pointe du Conguel.

- Mise en place de temps d'évaluations des actions au sein du comité de pilotage du PEDT.

IV – Des infrastructures extrascolaires répondant aux attentes des jeunes et des familles.

A - L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe se réunit tous les jeudis matin pour :

- Retour sur les dernières nouvelles.
- Faire un point agenda
- Connaître les besoins matériels de chacun
- Préparer les activités, les grands jeux, les défis, les passerelles....
- Analyser les différents temps de travail en se référant au projet pédagogique.

Les missions de la direction

- ✓ Participation à la définition des orientations stratégiques du PEDT (projet éducatif Du Territoire)

- ✓ Conception et pilotage du projet pédagogique de la structure
 - Gestion administrative
 - Suivi CAF
 - Suivi DDCS
 - Gestion des inscriptions
 - Régisseur recettes
 - Gestion du budget du service (devis matériel, devis prestations, Factures)

 - Gestion matériel
 - Gestion du transport
 - Gestion ERP (Établissements accueillant du Public)

 - Gestion des moyens humains
 - Planning des animateurs enfance
 - Gestion du planning des intervenants TAP
 - Animation de réunion hebdomadaire d'équipe enfance
 - Animation de réunion trimestrielle temps méridien
 - Formation des stagiaires BAFA
 - Garant de la sécurité physique, affective et morale de l'équipe et des enfants

- ✓ Développement des partenariats
 - Relations avec les prestataires
 - Relations avec les services de la commune (communication, technique,

- événementiel, sport, accueil etc...)
 - Relations avec les familles
 - Relations avec les établissements scolaires
 - Relations avec les intervenants TAP
- ✓ Coordination de l'accompagnement périscolaire
- Coordination et animation de la pause méridienne
 - Gestion de l'accueil périscolaire
 - Suivi des projets
 - Coordination TAP

Le rôle de l'animateur

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire.

AUPRÈS DES ENFANTS

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à aux animateurs qui font l'accueil des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

AVEC SES COLLÈGUES

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur de bus,...)

AVEC LES PARENTS

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

REGLES DE VIE de l'animateur

- Respecter la sécurité des enfants
- Respecter les horaires
- Respecter les temps et fréquences de pause
- Respecter les règles d'hygiène
- Respecter les locaux et le matériel
- Respecter les protocoles (office, pharmacie)
- Être accueillant, disponible
- Respecter le devoir de réserve et de discrétion
- Respecter l'histoire et l'intimité de chaque enfant et de chaque famille
- Faciliter l'intégration de chaque enfant et des collègues
- Parler doucement et correctement
- Connaître et appliquer les méthodes de travail
- Se mobiliser pour appliquer les projets du service
- Respecter l'équipe et l'établissement
- Entretenir ses compétences
- Éteindre le téléphone portable dans les lieux de vie des enfants (ATTENTION ! Utilisation professionnelle du téléphone : sortie, communication avec la direction)
- Porter une tenue vestimentaire adaptée

B – L'accueil de loisirs extrascolaire

Depuis 2016, l'accueil de loisirs a intégré dans sa structure les stages multi activités.

L'organisation est la même que pour l'accueil périscolaire avec l'ajout de la matinée

7h30-9h : Accueil des enfants et des parents

9h30-12h : Temps d'activités en fonction des programmes définis et des attentes.

12h : Accueil des parents pour les enfants qui ne restent pas l'après-midi.

Les stages multi activités

1) Respecter le rythme de l'enfant

A travers les différents moments de la journée l'enfant évolue à son propre rythme :

Accueil du matin :

L'accueil du matin se déroule à la salle omnisport de Quiberon à partir de 8h30 jusqu'à 9h00. L'animateur propose différentes activités (jeux de société, coloriage, bracelets, ballons, raquettes ...). Un animateur note l'heure d'arrivée des enfants. Aux alentours de 9h30 les enfants sont réunis pour un temps d'échange sur la journée et un rappel des règles.

Temps de repas :

Le pique-nique est amené par les enfants. Il se déroule dans la salle omnisport ou à l'extérieur sur l'espace vert à l'arrière de la salle suivant les conditions météo. Les animateurs accompagnent les enfants durant le repas. Il est possible d'amener un repas à réchauffer les jours où les enfants mangent à la salle omnisport. Un micro-onde sera mis à disposition dans le bureau de la salle omnisport ainsi que des tables et des bancs. Le balayage de la salle sera effectué par les enfants à la fin du repas à l'endroit où ils auront déjeuné.

Temps calme :

Il est organisé après le repas. Il dure 30 min durant lesquelles les enfants peuvent jouer à des jeux calmement comme des jeux de sociétés, coloriage, bracelets. Les ballons ne sont pas autorisés durant le temps calme.

Goûter :

Chaque enfant apporte son goûter pour la journée qui se fera vers 16:00 en fonction de l'heure de fin d'activité. A la fin du goûter un temps d'échange sur le déroulement de la journée et le ressenti des enfants et des animateurs aura lieu.

Temps libre :

Un temps libre est organisé pendant les accueils du matin et du soir proposant différentes activités : jeux de ballons, jeux de raquettes, jeux de société, activités manuelles (bracelets, coloriages ...), musique et danse.

Accueil du soir :

Il se déroule à la salle de sport à partir de 17h00 jusqu'à 17h30. Un animateur note les heures de départ des enfants sur le listing et remontent les retours de la

journée aux parents.

2) Découvrir et apprendre de nouveaux sports

Les animateurs veilleront à ce que les activités proposées aux enfants soient variées et permettent aux enfants de découvrir de nouvelles activités à travers les journées de stages multi activités. En collaboration avec les prestataires extérieurs ainsi qu'avec le matériel à disposition des animateurs, des activités sont proposées pour développer chez l'enfant sa connaissance de nouveaux sports (Tchoukball, Ultimate, bubble bump, sarbacane ...)

3) Autonomie

A travers les mini-camps et les journées au stage multi activités les enfants apprennent à vivre en autonomie.

Durant les mini-camps organisés l'enfant apprend l'autonomie à travers les gestes de la vie de tous les jours. Les enfants veilleront à ce que la vie collective se passe le mieux possible à travers les tâches données pour favoriser leur autonomie(ménage des lieux communs, la vaisselle, la préparation des repas...). L'enfant sera aussi vigilant à sa propre hygiène vestimentaire (tenue correct et propre) et corporelle (douche, brossage de dents, lavage des mains avant les repas...). Les animateurs se réservent le droit de vérifier l'état de propreté et veiller au bon déroulement des tâches réalisées par les enfants.

Au cours des journées de stages multiactivités les enfants veillent à laisser les locaux propres après leur passage.

4) Découvrir son territoire

A travers les activités proposées les animateurs veillent à la découverte de l'environnement de l'enfant :

- Les activités nautiques (baignade surf paddle kayak raft ...) lui permettent de découvrir au mieux l'environnement marin, par l'intermédiaire des prestataires et des animateurs. Le respect de celui-ci et les règles de sécurité pour profiter au maximum des activités en toute sécurité.
- Les associations et prestataires de la ville (piscine, accrobranche, bowling, pétanque ...) montrent les possibilités d'activités sur son territoire à travers les différents lieux de son environnement.
- Les jeux extérieurs (jeux dans les bois, sur la plage, au stade, course d'orientation ...) favorisent la découverte du territoire de chacun.

5) Vivre ensemble

Les stages multiactivités sont un moment de partage et de respect au sein du groupe. Durant les petites vacances, l'inscription se fait à la journée et pendant les

vacances d'été à la semaine les enfants apprennent à vivre au sein d'un groupe. Les règles de vie mises en place permettent de favoriser au mieux le respect et la cohésion de ce groupe.

Les animateurs veillent à l'équilibre émotionnel des enfants en évitant tout conflit. Il observe et régule afin de prévenir et d'éviter les conflits.

Les repas et goûters amenés par les enfants sont un moment d'échange et de partage tout en restant dans le respect de chacun à travers les goûts et les habitudes alimentaires (allergies, religions, habitudes alimentaires).

Les moments d'échange entre animateurs et enfants durant la journée ou le séjour, permettent une mise au point sur les comportements des enfants au sein du groupe.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

1) Les règles d'inscriptions

Les inscriptions des enfants se font au plus tard le dernier vendredi avant les vacances scolaires. Les inscriptions se font par mail et à l'accueil de loisirs de saint Julien tous les mercredis de 9h à 11h. Les règlements se font auprès de la directrice ou de la directrice adjointe.

Lors de l'inscription l'enfant doit avoir 7 ans révolus

En cas de première inscription pour les stages multiactivités et si l'enfant n'a jamais côtoyé l'accueil de loisirs, le parent se voit remettre le règlement intérieur de l'ALSH qu'il doit signer ainsi qu'une fiche sanitaire à remplir.

2) Journée type

8h30-9h00 : Accueil du matin et jeux libres pour les enfants

9h15 : Regroupement des enfants au centre de la salle omnisport pour temps de parole

9h30-11h30 : Activité

11h30-12h00 : Temps libre dans la salle ou dans la salle de danse ou dojo

12h00-12h45 : Temps de repas (pique-nique)

12h45-13h15 : Temps calme sans ballons (jeux de société, activités manuelles ...)

13h15-13h45 : Temps libre dans l'une des 3 salles

13h45 : Regroupement des enfants pour un temps de parole

14h00-16h30 : Activité de l'après-midi

16h45 : Goûter apporté par l'enfant

17h00-17h30 : Temps libre dans la salle omnisport. Accueil du soir des parents

C – L'Espace jeune

En 1993, le ministère de la Jeunesse et des Sports propose aux communes une nouvelle forme d'aide destinée à favoriser l'accès de tous les jeunes à la pratique d'activités sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires.

En 1996, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de l'opération Tickets Sport-Loisirs sur la commune de Quiberon. C'est alors Olivier Picard, l'Adjoint aux Sports qui en prend la responsabilité. L'opération TSL est proposée aux petites et grandes vacances.

En 2012, son fonctionnement change pour désormais être un Accueil de Loisirs Sans Hébergement 7-17ans.

En 2016, un changement d'organisation fait que l'Animation Jeunesse se concentre sur les 12-17 ans et les 7-11 ans se retrouvent à l'ALSH de St Julien.

En septembre 2017, les 11 ans ont la possibilité d'aller soit à l'ALSH de St Julien soit à l'Espace Jeunes.

Descriptif

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement géré par la municipalité, est ouvert aux jeunes de 11-17 ans.

Adresse : L'Accueil a lieu à l'Espace Jeunes de Quiberon : rue Jules Ferry.

- Programme : L'animateur Jeunesse de la ville élabore seul le programme d'activités pour les petites vacances scolaires et avec l'aide des animateurs pour les vacances d'été quand c'est possible ; parfois aussi avec l'aide des jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunes.
- Accueil : Le Centre peut accueillir jusqu'à 24 jeunes de 11 à 17 ans pour 2 ou 3 animateurs selon les périodes de vacances.
- Encadrement : 1 Directeur (L'animateur Jeunesse de la ville) ; 1 ou 2 animateurs (trices) titulaires ou stagiaires du BAFA.
- Fonctionnement :
Les activités ont lieu pendant les vacances scolaires sous forme de stage (5 demi-journées ou 5 journées entières) ou activité à la journée ou ½ journée, du lundi au vendredi.
Le programme est à la disposition des jeunes et des familles 2 semaines avant le début des vacances scolaires (en Mairie, à l'Espace Jeunes, à la Médiathèque et dans les collèges...)
L'équipe d'animation propose des activités qu'elle encadre elle-même. Pour ce faire, les animateurs utilisent les équipements et l'environnement de la commune : Grande Plage, salle omnisports, stade municipal, terrains de pétanque et boules bretonnes, skate-park, médiathèque...
Afin de faire découvrir d'autres activités aux jeunes, nous avons développé un réseau de prestataires composé d'associations locales, extérieures et de prestataires privés.

Par exemple : karting, bowling, surf, voile, kayak, plongée...

- Horaires :
En général, les horaires sont les suivants : la journée de 10h à 17h en continue jusqu'à 18h en été.
L'accueil des jeunes et des parents est pour nous un temps de discussion et d'information.
Les animateurs vérifient la présence des jeunes grâce à une liste détaillant les inscrits.

- Transport :
Il est assuré par le bus de la Ville ou bien le Minibus 9 places (8+1 conducteur).
Le vélo et le Tire-Bouchon sont utilisés régulièrement pendant les vacances d'été.

- Restauration :
Il est indiqué sur le programme s'il faut prévoir ou non un pique-nique (avec la possibilité ou non de réchauffer les plats).

Les activités proposées ont pour but d'équilibrer et d'enrichir le temps libre des jeunes durant les vacances scolaires en proposant des activités variées collectives et individuelles pour que chacun puisse s'épanouir tant sur le plan physique que sur le plan moral (se faire plaisir).

Cette action basée sur une offre d'activités variées (sportives, artistiques, culturelles et mini séjours) a une vocation éducative.

- Education motrice :
 - Coordination
 - Equilibre
 - Habileté

- Socialisation :
 - Apprentissage de la vie en collectivité (respect des règles et des autres)
 - Confiance en soi (vivre des situations de réussite)
 - Autonomie (faire ses choix, se déplacer)

- Education cognitive :
 - Connaissance de soi
 - Connaissance des règles
 - Réflexion
 - Compréhension (règles de sécurité)

- Objectif culturels et sociaux :
 - Découvrir de nouvelles activités

- Rencontrer d'autres jeunes (culture/géographie)
- Favoriser l'accès aux activités (tarifs modestes)
- Education à la sécurité :
 - Définir un cadre dans lequel chaque jeune évolue en toute sécurité
 - Expliquer les conduites à tenir ou les positions à adopter selon l'activité pour éviter les blessures.

Moyens

- Faire découvrir différents modes d'expressions (corporelle, écriture, parole)
Ex : théâtre, golf, musique, cinéma.
- Développer l'imagination, la création, la sensibilité
Ex : peinture, musique, poterie...
- Apprendre la vie en collectivité par le respect des règles et des autres
- Education cognitive :
 - Connaissance de soi
 - Connaissance des règles
 - Réflexion
 - Compréhension (règles de sécurité)
- Objectifs culturels et sociaux :
 - Découvrir de nouvelles activités
 - Rencontrer d'autres jeunes (culture/géographie)
 - Favoriser l'accès aux activités (tarifs modestes)
- Education à la sécurité :
 - Définir un cadre dans lequel chaque jeune évolue en toute sécurité
 - Expliquer les conduites à tenir ou les positions à adopter selon l'activité pour éviter les blessures.

Les activités 11-17 ans sont perçues par les familles non pas comme un mode de garde mais comme un lieu d'épanouissement et de découverte pour les jeunes.

Pour la réussite de ce projet, chaque animateur doit être conscient que la sécurité des jeunes, leur bien-être et le respect des règles de vie en collectivité, tout en favorisant des échanges constructifs sont les piliers d'une structure éducative saine et équilibrée.

Il s'inscrit au sein du projet d'animation jeunesse comme un « outil » éducatif à part entière en complémentarité des autres acteurs éducatifs (familles, enseignants, bénévoles...) et des autres actions développées par le service enfance jeunesse ou par les partenaires.

D - Le PIJ : Point Information jeunesse

Le Point Information Jeunesse une réponse aux problématiques d'accès à l'information

1) Rappel historique :

C'est pour répondre aux besoins d'information des jeunes que la Ville créé en 1996, le RIJ. ,

Une convention avait été passée entre l'ADIJ info jeunes 56, le CRIJ de Bretagne et le ministère de la Jeunesse, des sports, et de la vie associative et la Ville.

Cette mission était remplie par une personne de la médiathèque.

En 2000, cette mission a été attribuée à l'animateur jeunesse de la Commune. En 2005, le RIJ est passé PIJ ; et en 2008, le PIJ est partenaire du PAE dans le cadre de la convention AIOA (accueil-information-orientation-accompagnement).

Le PIJ a changé plusieurs fois d'endroit (médiathèque, PAE...), il est actuellement situé dans l'espace jeune.

2) les objectifs du PIJ

- Accueillir et informer tous les jeunes et leurs parents de manière gratuite, anonyme, pour les informer sur les sujets qui les concernent ou les intéressent dans leur vie quotidienne (santé, formation, métiers, loisirs...)

Et notamment les jeunes non scolarisés qui ont des difficultés de mobilité.

- Accompagner les jeunes dans leur démarche de projet individuel ou collectif

- Développer la prévention concernant les dépendances, l'alcool, les drogues, les dangers d'internet...

a) Les horaires

Horaires d'ouverture :

Les horaires sont établis, hors temps de permanence, par rapport aux attentes des jeunes. Des créneaux peuvent être mis en place en accueil individualisé selon les demandes.

b) Les moyens humains

Le personnel : Le responsable du PIJ participe aux réunions départementales du réseau information jeunesse.

Promotion du PIJ auprès des jeunes :

Réunions régulières dans les collèges, mises en place d'actions en direction des différents publics.

V – L'enfance, La jeunesse et le Sport

A – Eduquer les jeunes par le sport

Le sport est un vecteur de socialisation, en particulier auprès des jeunes, et contribue grandement à leur apprendre les normes et les attitudes facilitant une vie en société harmonieuse.

Le sport est un outil qui produit des effets grâce au sens que ses pratiquants y mettent, qu'il soit positif ou négatif. Les entraîneurs, éducateurs, professeurs et personnels encadrant la pratique sportive sont les réels acteurs de l'éducation par le sport.

La collectivité, les associations sportives, les délégations de service public, les établissements scolaires et l'ensemble des acteurs du monde sportif sur le territoire sont des acteurs de l'éducation et doivent transmettre à travers leurs actions des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.

Afin de connaître les pratiques sportives des jeunes de Quiberon, le service des sports a mis en place un questionnaire à destination des enfants et des jeunes de la Commune âgés de 6 à 16 ans. Le bilan du questionnaire (210 retours) permet aujourd'hui d'obtenir une photographie de la pratique sportive des jeunes sur la Commune.

- Sexe : 51% de garçons et 49% de filles.
- Lieu d'origine : 74% de Quiberon, 20% de Saint-Pierre et 6% de l'extérieur.
- Pratique d'un sport : 86% pratiquent un sport et 6% n'en pratiquent pas. (8% n'ont pas répondu)
- Sports pratiqués : Ce sont 23 sports qui sont pratiqués par les jeunes de Quiberon. A 18% c'est le foot qui reste le sport le plus pratiqué, suivi par la danse 15%, le judo 14% et la Voile 9%, le reste (43%) est réparti sur les autres sports de la Commune, mais aussi à l'extérieur (90 % pratiquent à Quiberon, 6% à Saint-Pierre et 4% à l'extérieur). 62% pratiquent un seul sport, 38% pratiquent deux sports ou plus.
- Type de pratiques : Pour 49% des jeunes interrogés c'est avant tout une pratique de loisirs. 31% pratiquent en compétition au niveau départemental, 13% au niveau régional, 6% au niveau national et 1% au niveau international.

1 - Favoriser les pratiques sportives à destination des jeunes et des adolescents

Valorisation des pratiques sportives existantes sur le territoire de la presqu'île et d'AQTA.

Durant les vacances scolaires, la Ville met en place des stages d'initiations sportives en partenariat avec les clubs sportifs à travers les dispositifs stages multiactivités et animation jeunesse avec des tarifs préférentiels.

L'idée est de faire découvrir des sports tant pour leur permettre de s'épanouir, que de leur transmettre des valeurs (respect, entraide, socialisation...).

2 – Sensibilisation aux pratiques sportives

Mise en place depuis 2014 d'animateurs formés dans le cadre des TAPS : Initiation aux jeux sportifs (3h semaine).

Inciter les associations sportives à intervenir : critère de subventions

Mise en place d'ateliers de découverte de sports par le service des sports de la Ville.

Maintien du soutien aux scolaires (piscine, voile, gymnase, Tennis...)

Politique de sensibilisation au sport (Espace jeunes, TAPS, milieu scolaire, ALSH...)

Création d'une journée de découverte de sports (2018)

B - Développer le lien social et la citoyenneté par le Sport

L'initiation et la pratique sportive sont des vecteurs de lien social, facteurs naturels d'intégration, de citoyenneté, d'émulation, de respect mutuel et concourent ainsi à la construction de la personnalité.

Dès le plus jeune âge, chacun fait l'expérience concrète des valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance mais aussi de l'effort, du dépassement de soi à travers la pratique sportive. Réunir des personnes issues d'horizons sociaux différents autour du sport peut être créateur de lien social et de cohésion.

« La famille, l'École, les loisirs individuels et collectifs, mais aussi aujourd'hui les activités liées au numérique sont des espaces éducatifs où évoluent les enfants, les jeunes et plus largement chaque membre de la société. Par là même, ces espaces participent à l'apprentissage citoyen. L'apprentissage du « vivre ensemble » est l'un des éléments constitutifs de la citoyenneté. Aujourd'hui plus que jamais, en complémentarité de l'action conduite par les enseignants, il appartient aux acteurs du sport et de l'animation, parce qu'ils animent des espaces de vie collective et de rencontres, de faire vivre et respecter la citoyenneté dans leurs actions. » (Guide : Acteurs de la citoyenneté dans les secteurs du Sport et l'animation. Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports- 2016)

Le lien social et l'entraide sont largement pratiqués au sein des associations sportives quiberonnaises. Il est essentiel de maintenir cette dynamique. Par ailleurs, Il apparaît opportun de rendre plus attractif le sport pour les publics éloignés par

une offre adaptée à leurs attentes : offres ponctuelles, pratiques libres, découverte et initiation à de nouveaux sports,...

VI- Un choix de Tarifs différents suivant les moments.

Sur les temps d'accueil périscolaires et sur les temps d'Accueils de loisirs (les mercredis et les vacances), mise en place de différents tarifs selon le quotient familial et le type d'accueil. Ce choix de la municipalité permet de favoriser l'accès à un plus grand nombre de familles aux activités proposées par la Ville.

Tarifs :

Accueil périscolaire			quiberon coeff < 1038	quiberon coeff > 1038		
	matin : enfant / jour	7h30 à 9h00	1,60 €	1,64 €		
		8h15-9h00	1,00 €	1,04 €		
	soir : enfant / jour	16h30-17h15	1,39 €	1,46 €		
		16h30-18h30	2,77 €	2,84 €		
Accueil de loisirs mercredis et petites vacances (repas facturé à part)			quiberon coeff < 1038	quiberon coeff > 1038	extérieur coeff < 1038	
	1/2 journée : enfant / jour		3,59 €	4,10 €	4,10 €	5,00 €
	une journée : enfant / jour		7,17 €	8,20 €	8,20 €	9,00 €

Accueil de loisirs période estivale		quiberon coeff < 1038	quiberon coeff > 1038	extérie ur coeff < 1038	extérieu r coeff > 1038
	journée	12,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
	demi-journée sans repas	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
	demi-journée avec repas	6,50 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €
Animation jeunesse		quiberon coeff < 1038	quiberon coeff > 1038	extérie ur coeff < 1038	extérieu r coeff > 1038
	soirée repas, jeux collectifs, tournois, Rosalie, sortie vélo, soccer	2,00 €	3,00 €	3,00 €	4,00 €
	surf (par jour)	10,00 €	11,00 €	15,00 €	17,00 €
	paintball, karting, raft, kayak, paddle, pirogue, kite surf, char à voile (par jour)	15,00 €	17,00 €	20,00 €	22,00 €
	sortie parc attraction	9,50 €	10,50 €	11,00 €	12,00 €
	patinoire, bowling, cinéma, piscine	5,00 €	6,00 €	9,00 €	10,00 €
	gyropode, quad	12,00 €	14,00 €	17,00 €	19,00 €
	plongée	40,00 €	45,00 €	59,00 €	61,00 €
	mini camp (3 jours)	60,00 €	65,00 €	80,00 €	85,00 €
	mini camp (5 jours)	80,00 €	90,00 €	100,0 0 €	110,00 €
accrobranche, Lasergame, bubble pump, tir à l'arc, sarbacane, escape game	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	

Stages
multi
activités

	quiberon coeff < 1038	quiberon coeff > 1038	extérie ur coeff < 1038	extérieu r coeff > 1038
surf (semaine)	50,00 €	55,00 €	75,00 €	80,00 €
plongée (séance)	40,00 €	42,00 €	60,00 €	65,00 €
pirogue, paddle, raft, kayak	15,00 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €
accobranche, laser game, gyropode, capoeira, bubble pump, karting	12,00 €	14,00 €	18,00 €	20,00 €
bowling, patinoire, rollers, skate, sarbacane, piscine	8,00 €	9,00 €	10,00 €	12,00 €
foot, rugby, golf, jeux sportifs, cinéma	2,50 €	3,00 €	4,00 €	4,50 €
parc attraction	7,50 €	8,00 €	9,50 €	10,00 €
mini camp (3 jours)	60,00 €	65,00 €	80,00 €	85,00 €
mini camp (5 jours)	80,00 €	90,00 €	100,0 0 €	110,00 €

VII - Perspectives de développement

Plusieurs axes d'actions sont à développer dans les prochaines années

Prévention

- Multimédia

La prévention liée à l'utilisation des jeux vidéo et aux écrans, à l'attention des parents et des jeunes. Cela nécessite la mise en place d'actions régulières et un travail sur l'accompagnement des familles.

- Sensibilisation aux premiers secours

Réflexion sur la possibilité d'un partenariat avec les pompiers

- Prévention routière

Réflexion sur la mise en place d'actions auprès des écoles avec le concours de la Police municipale.

Passerelle Petite Enfance/Enfance

Il est constaté qu'il est difficile pour certains parents d'effectuer le passage des enfants du multi accueil à l'ALSH.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Formation du personnel de l'ALSH sur la Petite Enfance
- Organisation de journée de découverte de l'ALSH et de son fonctionnement
- Mise en place d'un parrainage entre frères et sœurs

Développer l'offre culturelle auprès des jeunes

- Par exemple, dans le cadre d'un conventionnement, les collégiens et les enfants des écoles pourraient assister aux représentations des musiciens, les rencontrer afin de découvrir le milieu de la musique classique.
- Pour information, les enfants des deux écoles participent tous les ans dans le cadre des journées du Patrimoine à une découverte de la maison du Patrimoine de Quiberon.
- Réflexion sur les lieux de circulation des jeunes

Développer le partenariat dans le cadre du projet « mieux Vivre Ensemble »

- Au collège, le principal du collège a proposé à la collectivité de profiter de son nouveau foyer afin de mettre en place des actions auprès des jeunes dans le cadre des missions de l'espace jeunes, mais aussi du PIJ.
- Avec la médiathèque, proposition d'accès au logiciel « GUIDIGO », afin de créer avec les jeunes des parcours sur le territoire en lien avec l'identité et l'histoire des habitants.

Sensibilisation à l'environnement

- Développer les animations thématiques dans le cadre des TAPS
- Développer les animations sportives en partenariat avec le syndicat mixte « Gâvres -Quiberon »
- Continuer les actions de sensibilisation au tri et au gaspillage avec le restaurant scolaire
- Continuer les actions plages propres avec les jeunes en partenariat avec les entreprises locales.

Développer l'initiation et la découverte des Sports

- Accentuer l'intervention du service des sports auprès des jeunes en partenariat avec les établissements scolaires et les associations.
- Accompagner les enfants et les jeunes dans le cadre leurs pratiques sportives.

Améliorer la gouvernance du PEDT

- Accentuer le nombre de réunions du comité de pilotage
- Mettre en place des outils d'évaluation plus réguliers
- Assurer une plus grande communication entre les différents acteurs du projet

Renforcer le lien avec les différents partenaires

- Coordonner les actions avec l'éducation nationale : Renforcer le lien entre le projet d'école et le projet des accueils de loisirs du territoire, renforcer les actions mises en place dans les TAPS en lien avec le projet d'école. Accentuer le travail avec les collèges sur des actions de prévention, ainsi que sur la mise en place de temps d'information lié au point information jeunesse.

- Renforcer la communication sur le partenariat avec la CAF, entre autres sur le contrat Enfance Jeunesse, mais aussi à travers les autres dispositifs d'aides apportés par ce partenaire.
- Réinterroger régulièrement les projets pédagogiques des structures notamment en travaillant avec la direction de la cohésion sociale.
- Développer les actions d'intégration des familles aux différents projets éducatifs du territoire.
- Travailler dans la continuité avec les acteurs associatifs du territoire (culturels, sportifs, loisirs) en les intégrant dans les projets pédagogiques des différentes structures.

VIII– Evaluation du Projet Educatif de Développement Territorial

Plusieurs outils d'évaluation seront mis en place par le service Enfance Jeunesse de la Ville afin d'améliorer les services rendus aux usagers et de mieux répondre à leurs attentes.

Les évaluations se font à trois niveaux différents :

- Par rapport aux différents publics accueillis : enfants et jeunes
 - Par rapport aux familles
 - Par rapport aux équipes des différentes structures
 - Par rapport aux services Jeunesse, Education, Sport
 - Par rapport aux différents partenaires du PEDT : Education nationale, CAF, DDCS, Familles
- Des questionnaires sont régulièrement distribués aux familles fréquentant les différentes structures éducatives municipales.

Ces questionnaires permettent de connaître leurs attentes par rapport aux structures (qualité de l'accueil, des activités proposées...) mais aussi leurs besoins réels de mode de garde (horaires atypiques)

- Par rapport aux équipes des différentes structures, il existe plusieurs outils d'évaluation :

Les réunions de fonctionnement propres à chaque service, des questionnaires liés aux objectifs du projet pédagogique de la structure.

- Par rapport aux services Enfance et Jeunesse

Plusieurs réunions du service sont mises en place au cours de l'année. Elles permettent de faire un point sur le fonctionnement des différentes structures et de les améliorer si besoin,

Un questionnaire a été mis en place pour chaque responsable de structure. Il permet lors des réunions de coordination de service de faire le point sur les objectifs atteints, sur la cohérence du projet et sur les perspectives de développement.

Des entretiens annuels professionnels sont mis en place, ils permettent de faire le point sur les objectifs de chacun sur l'année et de mettre en perspective les futurs projets.